

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017





### **SOMMAIRE**

Introduction	
-le mot de la coordinatrice	p.1
-L'équipe de la M.T.J.D.	p.2
-la fréquentation globale	p.4
-la fréquentation de l'accueil	P.6
L'accès au droit	p.8
-le point d'accès au droit	p.9
-la permanence d'aide aux victimes	p.19
Les consulations de la Chambre Interdépartementale des Notaires	p.22
La résolution amiable des litiges	p.23
-la conciliation civile	p.24
-le Défenseur des Droits	p.26
L'activité pénale judiciaire	p.29
-le traitement alternatif des poursuites pénales	p.30
-les enquêtes sociales rapides	p.31
-le service pénitentiaire d'insertion et de probation	p.35
Les actions de sensibilisation, de prévention et d'information	p.36
Le travail en partenariat	p.37
Perspectives pour 2018	p.38
Le budget	p.39
Annexes	p.41
-Liste des invités au conseil	p.42
-Planning des interventions	p.44
-Planning des bureaux	p.45

#### INTRODUCTION

#### Le mot de la coordinatrice

L'année 2017 a marqué le retour à la stabilité à la Maison Transfrontière de Justice et du Droit (MTJD).

L'arrivée de la nouvelle coordinatrice, Mme Emilie BOSSONNEY, en mars, a permis notamment de ré-ouvrir la structure tous les jours de la semaine. Pour rappel, depuis septembre 2016, il n'y avait que deux agents en poste, à temps partiel. Ce qui ne permettait pas d'assurer l'ouverture de la structure tous les jours de la semaine, car un agent présent seul dans la structure ne peut pas ouvrir au public pour une question de sécurité.

Enfin, la greffière Mme Myriam ADJAL, a repris ses fonctions en septembre, ce qui a permis notamment, de faciliter le traitement des procédures pénales.

L'équipe permanente de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit est donc de nouveau au complet et a pu au cours de cette année 2017 assurer un service plus satisfaisant aux usagers.

En 2017, les différentes activités de la structure sont soit en hausse, soit leur diminution amorcée depuis une année s'est largement réduite.

En effet, si la fréquentation globale du service d'aide aux victimes ou celle de l'activité de conciliation civile diminue légèrement, (respectivement -2% et -15%) en réalité, le nombre de personnes reçues en entretien ou le nombre de dossiers traités a augmenté (+19% pour l'aide aux victimes et +20% pour la conciliation civile).

La fréquentation du point d'accès au droit est toujours en diminution mais nettement moins qu'en 2016, -2% pour l'année 2017 contre -26% pour l'année 2016.

L'activité globale du délégué du Défenseur des Droits continue son augmentation, +39% en 2017.

Celle des notaires marque la hausse la plus importante (+136%), cela est dû au fait que l'année 2017 est l'année de reprise complète des permanences tenues (pour rappel, après une interruption de presque deux ans, les notaires ont repris leur permanence en maison de justice en septembre 2016).

Enfin, la fréquentation de l'accueil de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit est en hausse également, puisqu'elle augmente de 7% en 2017, tout comme celle de la structure (+1%).

Je remercie tous les intervenants pour leur investissement dans la structure au quotidien, la Maison de Justice et du Droit d'Annemasse pour sa fidèle collaboration et surtout la juriste, Mme BECQUET et l'agent d'accueil, Mme EXCOFFIER, qui ont toujours à cœur de faire vivre la Maison Transfrontière de Justice et du Droit et de rendre le meilleur service possible à nos usagers.

#### L'EQUIPE DE LA MAISON TRANSFRONTIERE DE JUSTICE ET DU DROIT

L'équipe permanente de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit est composée de trois agents de la communauté de communes du Genevois. Une Greffière référente, rattachée au TGI de Thonon les Bains intervient 2 fois par mois au sein de la structure.

#### L'équipe permanente en 2017

#### Accueil:

Virginie EXCOFFIER - Agent d'accueil

#### Point d'accès aux droits :

Ludivine BECQUET- Juriste

Emilie BOSSONNEY - Coordinatrice (à partir de mars)

#### **Coordination:**

Emilie BOSSONNEY - Coordinatrice (à partir de mars)

#### Activité judiciaire :

Myriam ADJAL- Greffière

#### Les intervenants

**Défenseur des Droits** : Daniel DURY- Déléqué du Défenseur des Droits

**Conciliation civile:** Martine FERAILLE - conciliatrice

Monique TIECHE - Conciliatrice

**Aide aux victimes :** Marina PLATONOFF- Juriste de l'AVIJ des Savoie

Isabelle LOLIES - Juriste de l'AVIJ des Savoie

Clémence GANTELET - Juriste de l'AVIJ des Savoie

Notaires: Maître Jon ETCHARRY

Maître Fabien BRUGO Maître Etienne PISSARD

Maître Cathy AUGEROT-BESSON

Maître David BOREY

Maître Philippe CHATAGNIER
Maître Thierry GABARRE
Maître Ludovic BARTHELET
Maître Rodolphe MERLIN

#### Maître Jacques PISSARD Maître Béatrice FONTANIER

#### L'activité pénale:

> Traitement alternatif des poursuites pénales :

Jean Christophe TASSIS Médiateur pénal- AVIJ des Savoie Nathalie SAINT-DENIS Médiatrice pénale - AVIJ des Savoie

Françoise BOSS Médiatrice pénale - service de réparation pénale

**FOL** 

Daniel BOUVIER Délégué du procureur Patrick CHAUSSY Délégué du procureur Philippe PONS Délégué du procureur

> Enquêtes sociales rapides :

Marina PALTONOFF enquêtrice sociale AVIJ des Savoie

Sandrine BOUVARD enquêtrice sociale AVIJ des Savoie

Clémence GANTELET enquêtrice sociale AVIJ des Savoie

Harmonie COSTASCIA enquêtrice sociale AVIJ des Savoie

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP):

Amélie CHANSSAUD Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation

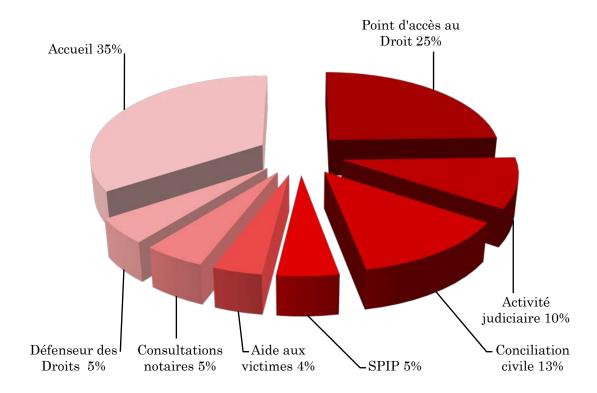
Angélique NOBILLOT Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation

#### FREQUENTATION GLOBALE

	2016 (téléphones+ visites)	2017 (téléphones+ visites)	Evolution 2016/2017 (%)
Accueil	1489	1595	+7%
Point d'accès au droit	1168	1147	-2%
Consultations des notaires	67	158	+136%
Aide aux victimes	170	162	-5%
Conciliation civile	708	604	-15%
Le défenseur des Droits	178	248	+39%
Alternatives aux poursuites (majeurs et mineurs)	491	406	-17%
SPIP	197	217	+10%
Enquêtes rapides	63	38	-40%
Total	4531	4575	+1%

Durant l'année 2017, la Maison Transfrontière de Justice et du Droit a accueilli 4575 personnes.

La mission d'accès au droit, même si elle est en légère baisse en 2017, reste l'activité la plus importante de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit. En effet, elle représente 25% de son activité globale.



#### FREQUENTATION DE L'ACCUEIL

En 2017, l'accueil au sein de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit était assuré par Virginie EXCOFFIER.

Le rôle de l'agent d'accueil est essentiel puisqu'il assure le premier contact avec les usagers.

Elle a ainsi pu traiter directement 1595 demandes au cours de l'année 2017 (demandes d'informations, prises de rendez-vous pour les intervenants, transfert d'appel...) soit 996 appels téléphoniques et 599 visites.

En plus de ces premières missions, cette dernière remplissait d'autres fonctions tels que :

- La gestion de l'agenda : la prise de rendez-vous, la gestion des bureaux
- La collecte et l'accomplissement des statistiques
- La mise à jour de la documentation à destination du public
- La remise de documents et un soutien à l'accomplissement d'un dossier d'aide juridictionnelle

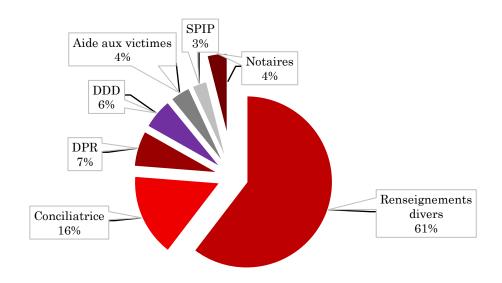
La fréquentation de l'accueil augmente en 2017, +7% par rapport à l'année 2016, malgré les perturbations rencontrées dans le fonctionnement de la structure en début d'année (seulement 2 agents en poste jusqu'au 7 mars).

Ce chiffre ne tient pas compte des permanences des intervenants ni du point d'accès aux droits.

# REPARTITION DES DEMANDES GEREES PAR L'AGENT D'ACCUEIL

Fréquentation de l'accueil	2016	2017
Renseignements divers	1489	1595
Conciliateur	509	422
Aide aux victimes	107	93
Délégués du Procureur (DPR)	169	171
SPIP	60	76
Notaires	48	100
Défenseur des Droits (DDD)	124	161

#### <u>Orientations effectuées par l'agent d'accueil</u> de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit



# L'ACCES AU DROIT

#### LE POINT D'ACCES AU DROIT

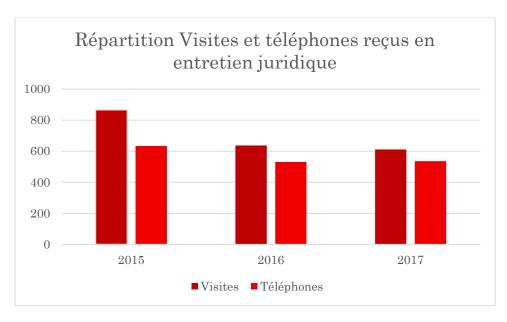
Le point d'accès au droit fonctionne sans rendez-vous du lundi au jeudi et le vendredi matin. Les entretiens sont anonymes, confidentiels et gratuits. Ainsi, le justiciable peut trouver les renseignements dont il a besoin.

Durant l'année 2017, près de 1147 personnes ont été reçues à la Maison Transfrontière de Justice et du Droit afin d'obtenir des informations concernant leurs droits. On constate une certaine stabilité par rapport à 2016, puisque cela représente une baisse de fréquentation de 1.8 %.

Afin de répondre au mieux aux demandes des usagers, le point d'accès au droit a été effectué, au cours de l'année 2017, par la juriste, Madame Ludivine BECQUET, ainsi que par la coordinatrice, Madame Emilie BOSSONNEY, à partir du mois de mars.

**FREQUENTATION** 

#### REPARTITION VISITES & TELEPHONES RECUS EN ENTRETIEN JURIDIQUE



Depuis l'ouverture de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit en 2011, on constate une augmentation constante des demandes. Pourtant, le point

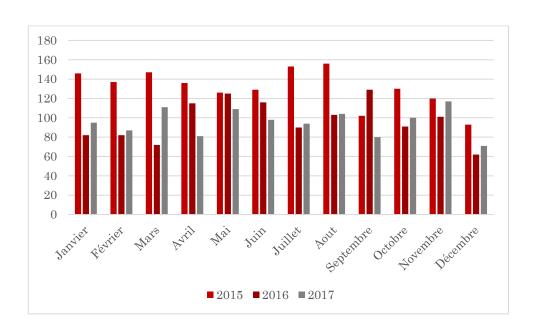
d'accès au droit a connu une baisse de sa fréquentation en 2015 et 2016, respectivement de 24% et 26 %.

En 2016, les changements de personnel ont engendré des fermetures qui expliquent une baisse de fréquentation de 26 % par rapport à 2015.

En 2017, la baisse a été moins conséquente.

Au cours de l'année 2017, 612 personnes ont préféré avoir un entretien en se déplaçant directement.

#### **FREQUENTATION MOIS PAR MOIS**

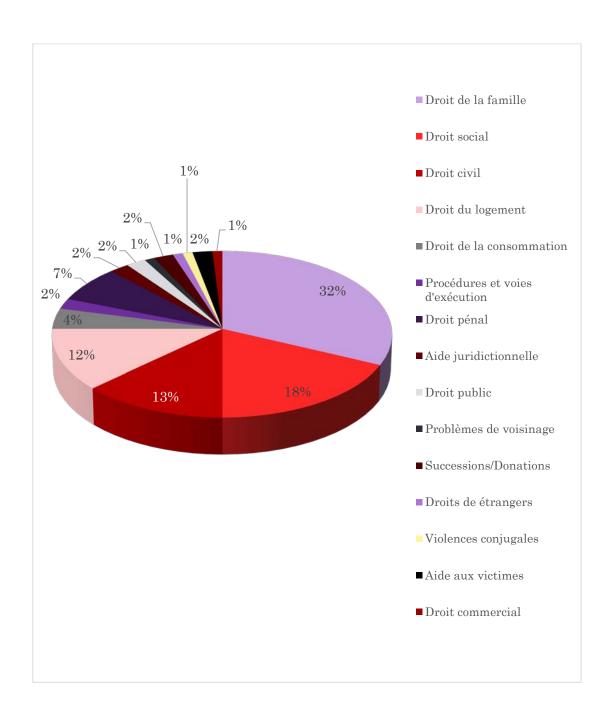


En 2017, la fréquentation mensuelle moyenne était de 96 demandes traitées. En comparaison, au cours de l'année 2016, 97 personnes avaient été renseignées en moyenne.

#### TYPE DE DEMANDES JURIDIQUES

Les demandes sont de nature variée. Elles concernent majoritairement le droit français. Le droit de la famille, le droit social et le droit civil sont les domaines les plus abordés. En 2017, 1301 demandes ont été traitées aussi bien en droit français qu'en droit suisse.

#### REPARTITION EN DROIT FRANÇAIS



Nature de la demande	201	6	201	7
Droit de la famille	321	25%	405	32%
Droit social	269	21%	234	18%
Droit civil	147	11%	165	13%
Droit du logement	159	12%	150	12%
Droit de la consommation	59	5%	58	4%
Procédures/voies d'exécution	67	5%	22	2%
Droit pénal	83	6%	87	7%
Aide juridictionnelle	11	1%	24	2%
Droit public	46	4%	24	2%
Problèmes de voisinage	33	3%	14	1%
Successions/Donations	24	2%	23	2%
Droit des étrangers	22	2%	17	1%
Violences conjugales	10	1%	16	1%
Aide aux victimes	23	2%	32	2%
Droit commercial	12	1%	6	1%
SOUS TOTAL	1286	-	1277	-

#### **REPARTITION EN DROIT SUISSE**

Nature de la demande	2016		2017	
Droit du travail	29	62%	10	42%
Droit de la famille	10	21%	4	17%
Droit civil	2	4%	1	4%
Droit pénal	6	13%	9	37%
SOUS TOTAL	47	4%	24	2%
TOTAL	1333		1301	

Concernant le droit suisse, les demandes en droit du travail restent les plus nombreuses.

# DILIGENCES ET ORIENTATIONS EFFECTUEES LORS DES ENTRETIENS

Lors des entretiens, les juristes peuvent, en plus de fournir une information, être amenées à effectuer des diligences.

En 2017, elles se sont réparties comme suit :

Effectuer des recherches juridiques	307	44%
Orienter en vue de rédiger un courrier	181	26%
Remise de bon de consultations gratuites auprès des avocats	16	2%
Remise de requêtes pour saisir les tribunaux	147	21%
Remplir ou remettre un dossier d'aide juridictionnelle	45	6%
Sous-total	696	100%

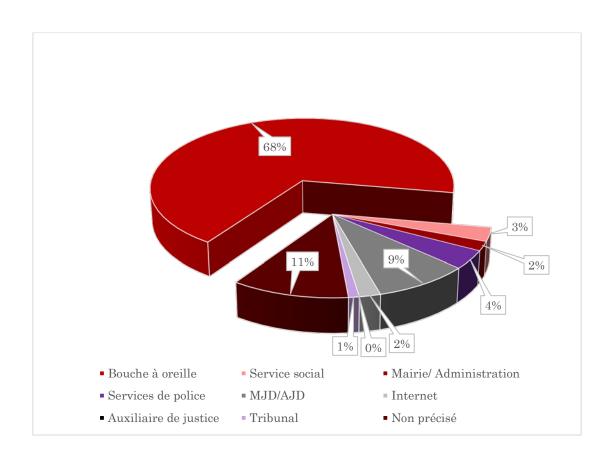
Par ailleurs, le partenariat de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit ainsi que les divers intervenants permettent d'orienter le public vers d'autres professionnels ou structures afin d'avoir un complément d'information ou une aide plus spécifique.

Orientations intra-muros		
Conciliateur	21	2%
Notaires	8	1%
Aide aux victimes	17	2%
Défenseur des droits	9	1%
Orientations extra-muros		
Tribunal	211	24%
Auxiliaires de Justice	292	34%
Associations spécialisées	127	15%
Administrations	135	15%
Services de police	28	3%
Services sociaux	20	2%
TOTAL	868	

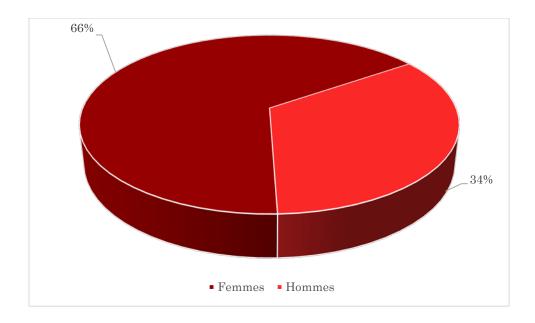
#### **PROFIL DU PUBLIC**

La connaissance de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit se fait essentiellement par le biais du bouche à oreille. Il est fréquent toutefois que le public soit orienté par des professionnels ou des administrations.

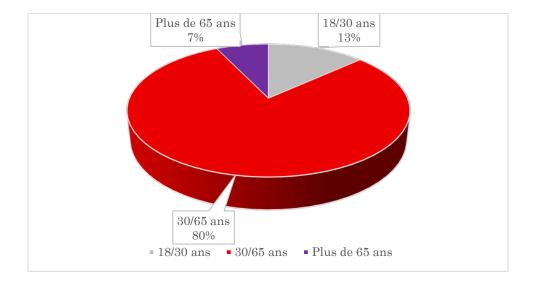
	Total	%
Bouche à oreille	786	69%
Service social	33	3%
Mairie/Administrations	20	2%
Services de police et gendarmerie	43	4%
MJD/AJD	99	9%
Internet	27	2%
Auxiliaire de justice	3	0%
Tribunal	10	1%
Non précisé	126	11%



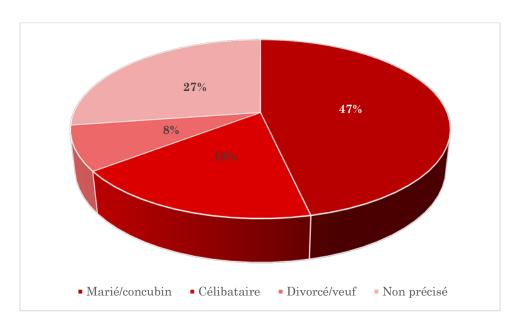
Le public reçu est majoritairement féminin : 762 femmes et 385 hommes sont venus chercher une information juridique, au cours de l'année 2017.



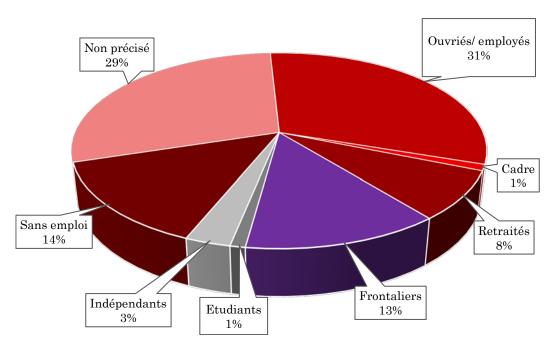
Les personnes reçues ont principalement entre 30-65 ans (78%). Les personnes qui ont entre 18-30 ans représentent 13% et les plus de 65 ans représentent 7% des personnes reçues.



Il s'agit essentiellement de personnes vivant en couple. En effet, près de 46 % des personnes reçues déclarent être mariées ou vivre en concubinage ; 8 % sont divorcées ou veuves, et 18 % sont célibataires. Pour 27 % des personnes reçues, aucune indication sur leur vie maritale n'a pu être relevée.



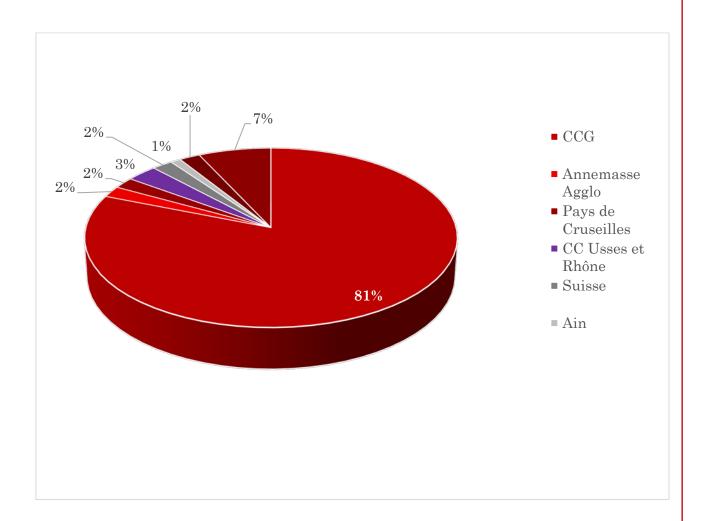
Concernant le statut social des personnes reçues, on constate qu'il s'agit principalement d'employés ou d'ouvriers (31%).



#### **COMMUNES DE PROVENANCE**

Les usagers de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit sont, pour la majeure partie, originaires de la communauté de communes du Genevois (81%).

Ce sont essentiellement les habitants de Saint Julien en Genevois qui se présentent au Point d'accès au droit.



#### Répartition par communes de la communauté de communes du Genevois (CCG)

Communes de provenance CCG	2016	%	2017	%
Archamps	21	2%	19	2%
Beaumont	16	1%	15	1%
Bossey	7	1%	4	0%
Chenex	3	1%	2	0%
Chevrier	3	1%	1	0%
Collonges	40	3%	27	2%
Dingy	7	1%	2	0%
Feigères	14	1%	12	1%
Jonzier	5	1%	6	1%
Neydens	18	2%	19	2%
Présilly	11	1%	4	0%
Savigny	6	1%	3	0%
St Julien en Genevois	373	32%	419	37%
Valleiry	47	4%	62	5%
Vers	5	1%	3	0%
Viry	46	4%	31	3%
Vulbens	17	1%	12	1%
Non précisé	405	35%	360	31%

#### > Répartition par communes hors CCG

Communes hors CCG	2016	%	2017	%
Annemasse Agglo	39	3%	18	2%
Pays de Cruseilles	9	1%	28	2%
Usses et Rhône	19	3%	35	3%
Suisse	19	2%	27	2%
Ain	-	-	14	1%
Autre (Annecy, Chablais)	35	3%	24	2%

#### LA PERMANENCE D'AIDE AUX VICTIMES

Le service d'aide aux victimes de l'AVIJ des Savoie tient ses permanences à la Maison Transfrontière de Justice et du Droit le mardi toutes les 2 semaines. Les victimes sont reçues sur rendez-vous.

Rapport rédigé par Clémence GANTELET, juriste de l'association AVIJ des Savoie.

\_\_\_\_\_

Notre association fait partie du réseau national France Victimes qui est la Fédération nationale des Associations d'aide aux victimes en France.

Le Service d'Aide aux Victimes de l'AVIJ des Savoie, composé de professionnels du droit et d'une psychologue, reçoit gratuitement et en toute confidentialité les personnes victimes d'infractions pénales : violences volontaires, agressions sexuelles, coups et blessures, accidents de la circulation, vols, escroqueries, abus de confiance, non-paiement de pension alimentaire, troubles du voisinage, menaces, injures,...

Nous apportons écoute, aide, information juridique et accompagnement à tous les stades de la procédure, que ce soit avant, pendant ou après un dépôt de plainte et lors du procès éventuel.

Nous aidons et accompagnons les personnes dans leurs démarches avec les tribunaux, les gendarmeries et orientons vers les avocats, les professionnels de la santé, les services sociaux et d'hébergement ainsi que vers nos différents partenaires, afin de répondre au mieux à la demande des personnes.

Au niveau post-sentenciel, la prise en charge se place au préalable sur le recouvrement des dommages et intérêts, par le biais d'un huissier, ou de différents fonds de garantie (SARVI, FGTI, CIVI). Nous aidons les personnes en les orientant pour qu'elles puissent obtenir les dommages et intérêts que le Tribunal leur a alloués, et en les aidant à constituer leur dossier. Si elles le souhaitent nous prenons attache avec les différents organismes pour suivre les dossiers et leur expliquer les démarches à poursuivre.

Ainsi, nous intervenons principalement dans un rôle explicatif de la décision rendue et d'orientation juridique lorsque leur situation évolue. Pour exemple, les victimes s'interrogent quant à la sortie de l'auteur lorsque l'incarcération a été prononcée. Nous les accompagnons pour rédiger un recueil de volonté auprès du Juge de l'application des peines afin qu'elles soient informées de l'aménagement de la peine.

Le but du Service d'Aide aux Victimes, à travers l'écoute, l'information et l'accompagnement délivrés, est de rendre la procédure plus compréhensible aux victimes. Ces dernières se sentiront ainsi concernées et accueilleront plus facilement les éventuels temps de silence et les différentes décisions. En outre, en occupant un vrai rôle dans la procédure, elles auront le sentiment de reprendre le contrôle des choses et de ne plus uniquement subir ce statut de victime. Face au développement notable des droits accordés aux auteurs d'infractions, il est essentiel que la victime bénéficie elle aussi d'un service spécifique.

\*\*\*\*\*

A la Maison Transfrontière de Justice et du Droit de Saint-Julien-en-Genevois, la permanence d'aide aux victimes est de deux journées par mois.

En 2017, 57 entretiens ont été réalisés par la juriste, dont 3 par appel téléphonique.

Le public reçu est composé de 36 femmes et 21 hommes

Répartition par âge du public reçu :

Entre 18 et 25 ans	1
Entre 26 et 35 ans	20
Entre 36 et 45 ans	15
Entre 46 et 55 ans	17
Entre 56 et 65 ans	3
Plus de 65 ans	1

On remarque que les moins de 25 ans sont minoritaires tout comme les plus de 65 ans.

Les personnes reçues sont principalement victimes d'atteintes aux personnes (41), soit les viols et agressions sexuelles, violences volontaires, homicide ou blessures involontaires, menaces, injures, harcèlement, abandon de famille, non-représentation d'enfant, etc. Cependant, on distingue encore 16 victimes d'atteintes aux biens, soit des vols simples ou aggravés, abus de confiance, escroquerie, destruction ou dégradation, etc.

Il est à noter que les infractions à l'origine des saisines ont été commises dans le cadre du couple à 11 reprises.

Les victimes sont orientées vers notre service principalement par les forces de police et de gendarmerie (17).

Lorsque les victimes sont venues à notre rencontre, 15 avaient déjà déposé plainte.

Le service d'aide aux victimes aura à cœur en 2018 de continuer à développer le travail en réseau et la connaissance du service par ce réseau. Ainsi, l'information parvient plus aisément et plus efficacement aux victimes.

De la même manière, lorsque les informations sollicitées ne relèvent pas de la compétence du service, nous orientons vers les partenaires adéquats, à savoir les avocats, les délégués des défenseurs des droits, les conciliateurs de justice, les autres associations, les travailleurs sociaux,...

\*\*\*\*\*\*

Au sein du service d'aide aux victimes, une psychologue intervient sur orientation de la juriste. Cette prise en charge est gratuite pour les victimes et se déroule à la Maison de Justice et du Droit d'Annemasse, à l'Antenne de Justice et du Droit de Thonon les Bains ainsi que dans les locaux de l'AVIJ des Savoie à Annecy et à Bonneville.

Madame GERNER, notre psychologue, détermine avec la victime le nombre d'entretiens nécessaires. Un maximum de 5 rencontres est prévu, avec une orientation vers un psychologue libéral en cas de besoin. Une appréciation au cas par cas est cependant toujours possible, après discussion avec l'équipe.

\*\*\*\*\*\*

La présence du service d'aide aux victimes à la Maison Transfrontière de Justice et du droit de Saint Julien en Genevois s'avère toujours aussi indispensable, non seulement au regard du service rendu au public, mais encore par le travail en équipe qu'il permet, le développement des échanges et des collaborations avec les différents intervenants. En effet, l'objectif pour l'année 2018 est de développer davantage les relations avec les différents partenariats, tels que les forces de l'ordre, les Centres Médico-Sociaux, etc. La Maison Transfrontalière de Justice et du droit de Saint Julien en Genevois remplit là parfaitement son rôle de cœur de la Cité et constitue un véritable relai avec le bureau d'aide aux victimes (situé au Tribunal) de Thonon les Bains qui pourra accompagner physiquement les personnes lors des audiences correctionnelles.

## LES CONSULTATIONS DE LA CHAMBRE INTERDEPARTEMENTALE DES NOTAIRES

2017 marque l'année de reprise complète des permanences de notaires à la Maison Transfrontière de Justice et du Droit. En effet, après avoir été suspendues en 2014, les permanences en maison de justice ont repris en 2016, et à partir de septembre concernant la structure.

Les permanences ont lieu le 3ème vendredi de chaque mois et fonctionnent uniquement sur rendez-vous. Les entretiens durent en moyenne 30 minutes.

11 permanences ont été tenues, et 58 personnes ont été reçues.

Les demandes concernent majoritairement le droit des successions et le droit immobilier (acquisition bien immobilier, indivision...).

Ces consultations sont toujours très sollicitées et le planning est complet à chaque fois.

Nous remercions les notaires pour leur présence au sein de notre structure, qui rend le service d'accès au droit toujours plus efficace pour les usagers.

# LA RESOLUTION AMIABLE DES LITIGES

#### LA CONCILIATION CIVILE

La conciliation civile peut être définie comme un arrangement amiable auquel parviennent des personnes en conflit avec l'aide d'un tiers.

C'est un mode alternatif, rapide et gratuit de règlement des litiges dont la nature ne nécessite pas l'engagement d'une procédure judiciaire.

Elle peut être ainsi une solution à des recours systématiques et parfois abusifs devant le Juge.

La conciliation concerne divers litiges de la vie quotidienne comme les conflits de voisinage, les difficultés de recouvrement d'une créance, les contestations de factures, les problèmes entre locataires et propriétaires.

Ces litiges relèvent le plus souvent de la juridiction de proximité ou du tribunal d'instance. Toutefois, le conciliateur peut être amené à traiter occasionnellement de litiges relevant du Tribunal de Grande Instance.

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, désigné sur proposition du juge d'instance, par ordonnance du 1<sup>er</sup> Président de la Cour d'Appel après avis du Procureur Général.

Il est ensuite tenu d'exercer ses fonctions dans la circonscription mentionnée dans son ordonnance de nomination.

Depuis 2013, la Maison Transfrontière de Justice et du Droit avait souffert de l'absence régulière, voire totale, de conciliateur.

En septembre 2015, Mme FERAILLE a été nommée conciliatrice de justice pour le secteur de Saint-Julien-en-Genevois.

Depuis cette date et jusqu'en février 2017, Madame FERAILLE intervenait au sein de la structure une demi-journée par semaine, le jeudi après-midi sur rendez-vous.

A partir du mois de mars, une deuxième conciliatrice, Madame Monique TIECHE, a rejoint la structure.

Les permanences ont donc été réorganisées : Mme TIECHE intervient tous les mercredis après-midis et Mme FERAILLE tient sa permanence une fois par mois le jeudi.

En 2018, des changements s'annoncent avec l'arrivée de nouveaux conciliateurs.

Au cours de cette année 2017, les conciliatrices ont tenu 49 permanences et ont traité 146 dossiers. Elles auront reçu au total 182 personnes. L'activité globale de la conciliation civile est en baisse (-15%) car le nombre de

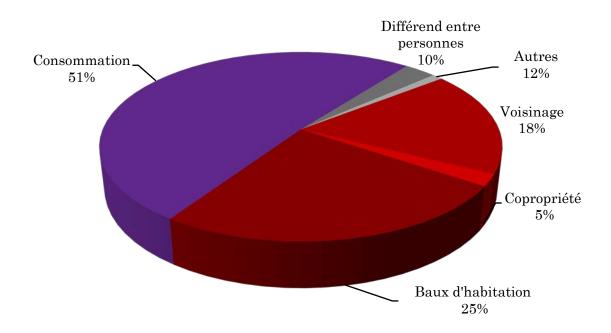
permanences et de rdv proposés a diminué, alors même que les demandes des usagers sont toujours en hausse, notamment en raison de l'obligation de tentative préalable de conciliation avant saisine du tribunal pour tous les litiges inférieurs à 4000€. Pour autant, le nombre de dossiers traités est en hausse, +20%.

Les litiges relevant du domaine de la consommation sont les plus fréquemment traités en 2017 (51%) comme c'était déjà le cas en 2015 et en 2016, suivis par ceux relatifs aux baux d'habitation (25%) et aux problèmes de voisinage (18%).

#### L'activité de conciliation en 2017 :

Nombre de permanences	49
Nombre de personnes reçues	182
Nombre de nouveaux dossiers	146

#### Répartition des dossiers selon les domaines traités :



#### LES PERMANENCES DU DELEGUE DU DEFENSEUR DES DROITS

Rapport rédigé par M. Daniel DURY, délégué du Défenseur des Droits (DDD)

Les horaires des permanences sont demeurés inchangées, à savoir une permanence bimensuelle dans les locaux de la Maison Transfrontalière de la Justice et du Droit, les 2éme et 4éme jeudi du mois de 13 heures 30 à 17 heures.

Ces permanences fonctionnent sur rendez-vous, après orientation par l'accueil de la MTJD.

Pour 2017, les compétences de référence de la délégation du Défenseur des droits à la MTJD de St Julien sont maintenues avec la poursuite de l'accueil unifié des réclamations dans les domaines de compétences du DDD.

Monsieur Daniel Dury est également référent handicap Haute Savoie du Défenseur des Droits.

L'accueil unifié des réclamations signifie un accueil unique sur les domaines de compétences du Défenseur des Droits : une réorientation vers un délégué plus expert ou vers le siège de l'autorité constitutionnelle indépendante pourra être faite en fonction de la complexité de la réclamation.

En 2017, 23 permanences se sont tenues. 89 réclamants se sont présentés dont 54 nouveaux

A. Le Défenseur des Droits est chargé de défendre les Droits et libertés dans le cadre des relations avec les administrations de l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics et les établissements investis d'une mission de services publics. (Article 4 alinéa 1 de la loi organique 2011-333 du 29 mars 2011.)

Pour être recevable, la demande doit remplir 3 conditions cumulatives :

- 1) Concerner un différend entre un usager et un service public
- 2) Révéler un fonctionnement irrégulier de l'administration ayant lésé l'usager.
- 3) Avoir été précédé, sans succès, par des démarches préalables auprès de l'organisme mis en cause.

50 réclamations ont été reçues dans ce domaine, dans le cadre des permanences du DDD. 32 sont closes en fin d'année.

Il s'agissait de questions concernant la Sécurité Sociale, la Caisse d'Allocations familiales, la Caisse d'Assurance Retraite, Le Régime Social des Indépendants - RSI -, les amendes routières, mais aussi contributions indirectes, droits au séjour, successions, ordures ménagères, restauration scolaires, concessions funéraires...

B. Le Défenseur des droits est chargé de lutter contre les discriminations, directes ou indirectes, prohibées par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France. (Article 4 alinéa 3 de la loi organique 2011-333 du 29 mars 2011.) La compétence du Défenseur des Droits concerne ici tant le secteur public que privé.

La discrimination est dite « directe » lorsqu'un traitement défavorable est en lien avec un critère prohibé par la loi (comme l'origine, le sexe, le handicap...) dans un domaine visé par la loi (comme l'emploi, le logement, les commerces, l'éducation...).

La reconnaissance d'une discrimination directe nécessite donc la réunion de 3 éléments :

- 1) Un traitement défavorable ou moins favorable d'une personne par rapport à d'autres personnes placées dans une situation comparable (refus d'embauche, refus de location, exclusion d'une formation...)
- 2) En lien avec un critère visé par la loi (handicap, âge, sexe...)
- 3) Dans un domaine déterminé par la loi (l'emploi privé ou public, l'accès à un bien ou service public ou privé...)

Constitue une discrimination indirecte l'enchainement :

- 1) Une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence.
- 2) Mais susceptible d'entrainer un désavantage particulier pour une personne ou un groupe de personne.
- 3) Sur la base d'un critère prohibé par la loi,

Sauf si cette disposition, ce critère ou cette pratique est objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but sont nécessaires et appropriés.

Sont également considérés comme des discriminations le harcèlement fondé sur un critère discriminatoire.

Seule 1 réclamation qui pourrait être également rattaché à la protection de l'enfance est à signaler cette année. Non close en fin d'année.

C. Le défenseur des droits est chargé de défendre et de promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant consacrés par la loi ou par un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France. (Article 4, alinéa 2 de la loi organique 2011-333 du 29 mars 2011)

Être recevable, la demande doit remplir 3 conditions cumulatives :

- 1) La difficulté évoquée doit concerner un enfant mineur ou de moins de 21 ans de nationalité française (vivant en France ou à l'étranger) ou étranger résidant en France :
- 2) Émaner directement d'un enfant, de ses représentants légaux, d'un membre de sa famille, d'un service médical ou social ou d'une association de défense des droits de l'enfant ;
- 3) La situation doit porter atteinte ou menacer de porter atteinte à l'intérêt supérieur de l'enfant ou à l'un de ses droits.

2 réclamations ont été reçues cette année : elles sont encore en cours à la fin de l'année.

D. Le défenseur des Droits est chargé de veiller au respect de la Déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la République (article 4 alinéa 4, de la loi organique 2011-333 du 29 mars 2011)

Pour être recevable, une demande concernant le respect de la déontologie doit remplir deux conditions cumulatives :

- 1) Le ou les mis en cause doit (vent) exercer une activité de sécurité.
- 2) Un manquement à une règle de déontologie doit être invoqué.

1 seule réclamation a été reçue. Elle a été transmise au siège du Défenseur des Droits : elle était encore en cours en fin d'année.

« Le recours au Défenseur des droits, quoique très inférieur à l'ampleur des défaillances et des discriminations, constitue un symptôme évident des maux collectifs dont souffrent des millions de personnes vivant en France, celles qui ont le sentiment que la République, son service public, ses lois, ses droits, ne bénéficient pas également à toutes et à tous. »

Jacques Toubon. Rapport 2017 du 11 avril 2018

# L'ACTIVITE PENALE JUDICIAIRE

#### LE TRAITEMENT ALTERNATIF DES POURSUITES PENALES

Le traitement alternatif aux poursuites est confié aux associations habilitées à cet effet : I'AVIJ des Savoie ainsi que la FOL (Fédération des Œuvres Laïques), et aux délégués du procureur M.CHAUSSY, M.BOUVIER et M. PONS.

Les mesures alternatives aux poursuites constituent, aux côtés des poursuites pénales, des réponses pénales prévues par la loi, relevant des prérogatives du procureur de la République et destinées à sanctionner des infractions de faible gravité sans que soient exercées les poursuites devant une juridiction répressive.

#### Les mesures alternatives aux poursuites ont pour but :

- d'éviter un procès,
- d'assurer la réparation du dommage causé à la victime,
- de mettre fin au trouble issu de l'infraction,
- de contribuer au reclassement de l'auteur des faits.

En fonction de la gravité des infractions commises, le <u>procureur de la République</u> dispose d'un certain nombre de possibilités.

Quatre types de mesures peuvent être ainsi prononcés :

- Le <u>rappel à la loi</u> de l'auteur des faits : rappeler qu'elles sont ses obligations légales et les risques encourus en cas de non-respect de la loi.
- ♣ Le classement sous condition :
  - 1°Orienter vers une structure sanitaire, sociale ou professionnelle
  - 2° Demander à l'auteur de régulariser sa situation au regard de la loi ou des règlements
  - 3°Procéder à la réparation du dommage résultant des faits, rechercher le désintéressement effectif de la victime, soit par la restitution de l'objet frauduleusement soustrait, soit par le dédommagement de nature pécuniaire
- La médiation pénale avec l'accord des parties
- La composition pénale: le procureur de la République, tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement, peut proposer directement ou par l'intermédiaire d'une personne habilitée, une composition pénale à une personne physique qui reconnait avoir commis une ou plusieurs infractions (article 41-2 code de procédure pénale).

Parmi toutes ces mesures alternatives aux poursuites pénales, seule la composition pénale entraîne l'inscription au casier judiciaire.

#### LES ENQUETES SOCIALES RAPIDES

- ♣ Selon l'article 41 du code de procédure pénale, le Procureur de la République peut requérir une personne habilitée afin de vérifier la situation matérielle, familiale et sociale d'une personne faisant l'objet d'une enquête et de l'informer des mesures propres à favoriser l'insertion sociale de l'intéressé.
- ♣ Elles sont obligatoires dans les procédures de comparution préalable sur reconnaissance de culpabilité (CRPC).
- C'est la deuxième année qu'elles sont réalisées à la Maison Transfrontière de la Justice et du Droit de Saint-Julien en Genevois.
- ♣ C'est l'AVIJ des Savoie, association d'aide aux victimes et d'intervention judiciaire de Haute-Savoie qui est habilitée pour traiter ces mesures.
- En 2017, ce sont donc 38 enquêtes qui ont été menées au sein de la structure par l'AVIJ des Savoie. A noter : une diminution de 40% par rapport à 2016.

# STATISTIQUES GLOBALES DE L'ACTIVITE PENALE

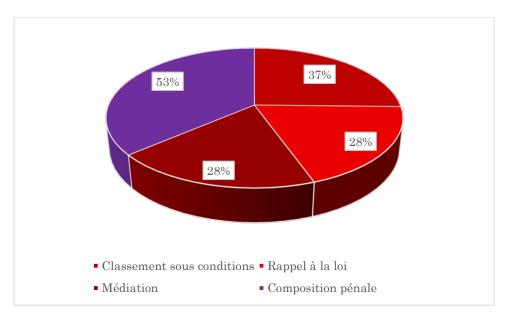
Pendant l'année 2017, 225 dossiers ont été traités dont 187 mesures alternatives aux poursuites et 273 personnes ont été reçues par les délégués du procureur. En comparaison, 274 dossiers d'alternatives aux poursuites avaient été traités en 2016. L'activité judiciaire continue sa baisse, -33% en 2017. Il y a eu moins d'enquêtes sociales rapides traitées en 2017 (-40%) et moins de mesures alternatives aux poursuites enregistrées (-32%).

	2016			2017				
ALTERNATIVES AUX POURSUITES	Dossiers mettant en cause des majeurs	%	Dossiers mettant en cause des mineurs	%	Dossiers mettant en cause des majeurs	%	Dossiers mettant en cause des mineurs	
Classement sous conditions	26	8%	7	2%	37	16%	14	6%
Rappel à la loi	77	23%	23	7%	28	12%	19	8%
Médiation pénale	64	19%	3	1%	28	12%	-	-
Composition pénale	37	11%	-	-	53	24%	-	-
Mesure de réparation	-	-	35	10%	-	-	8	4%
Non précisé	2	1%	-	-	-	-	-	-
TOTAL	206	61%	68	20%	146	65%	41	18%
MESURES PRESENTENTIELLES (enquêtes rapides)	63	-	-		38	17%	-	-
TOTAL dossiers tous confondus	337				225			

#### LES MESURES CONCERNANT LES MAJEURS

La grande majorité des dossiers reçus mettent en cause des personnes majeures, soit 80% des dossiers.

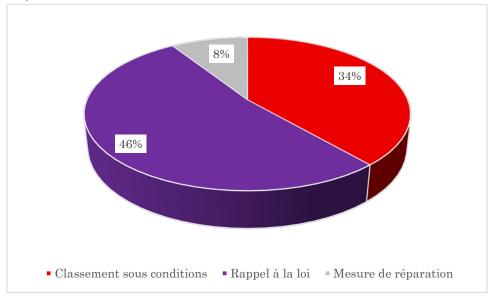
#### Répartition des dossiers selon les mesures :



#### LES MESURES CONCERNANT LES MINEURS

20% des dossiers avaient pour mis en cause un mineur. Lors des convocations des mineurs, la présence d'un responsable légal est obligatoire. Elles ont lieu le mercredi après-midi, afin d'éviter toutes perturbations du rythme scolaire.

#### Répartition des dossiers selon les mesures :



# REPARTITION DE L'ACTIVITE JUDICIAIRE PAR INFRACTION PENALE

		1	
Type d'infractions pénales	2016	2017	
Vol	9	8	
Conduite en état alcoolique ou conduite sous stupéfiants	7	-	
Infraction à législation aux stupéfiants	16	23	
Violences volontaires	63	21	
Violences conjugales	2	15	
Escroquerie	2	1	
Dégradations	8	2	
Appels téléphoniques malveillants	2	-	
Infractions au code de l'urbanisme	2	6	
Infractions au code de la route	10	-	
Abandon de famille / non présentation d'enfant	16	6	
Outrages/menaces/injures	13	4	
Blessures involontaires	4	7	
Non dépôt comptes sociaux	-	-	
Port d'armes	-	1	
Travail dissimulé	1	-	
Autres	63	33	

### LES PERMANENCES DU SERVICE PENITENTIAIRE D'INSERTION ET DE PROBATION

Le service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Annemasse tient une permanence décentralisée à la Maison Transfrontière de Justice et du Droit.

Pour mémoire, en 2014, la réduction des permanences décentralisées du SPIP avait eu pour effet de faire chuter le nombre de personnes reçues au sein de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit.

En 2015, l'activité du SPIP au sein de la structure a continué à baisser (-38,5% par rapport à 2014).

En 2016, le nombre d'entretiens menés par les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation est en hausse de 19%. Il y a eu plus de permanences tenues, 24 en 2016, et 18 en 2015.

En 2017, l'activité globale du SPIP augmente de 10% et le nombre d'entretiens réalisés diminue de 17%.

25 permanences ont été tenues.

Dans le cadre de la permanence, les personnes suivies résident dans les communes de la communauté de communes du Genevois.

	Nombre d'entretiens en 2016	Nombre d'entretiens en 2017	
Sursis avec mise à l'épreuve	100	100	
Travail d'intérêt général	21	1	
Placement sous surveillance électronique	3	12	
Liberté conditionnelle	8	-	
Enquête/Aménagement de peine	10	17	
Sursis socio-judiciaire	21	5	
Contrôle judiciaire	-	1	
ARSE (Bracelet électronique dans le cadre d'une assignation à résidence)	-	-	
Interdiction de séjour	2	-	
Contrainte pénale	-	1	
TOTAL	165	137	-17%

### LES ACTIONS DE SENSIBILISATION, DE PREVENTION ET D'INFORMATION

La Maison Transfrontière de Justice et du Droit a vocation à être associée à des actions de sensibilisation et d'information sur le secteur du Genevois.

En 2017, plusieurs actions de sensibilisation et d'information ont été mises en place.

La Maison Transfrontière de Justice et du Droit a participé pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive au Rallye Santé et Citoyenneté du Genevois. L'objectif de ce rallye est de faire découvrir les services proposés par la Maison Transfrontière de Justice et du Droit aux jeunes et de les faire s'interroger sur leurs rapports avec la loi.

En 2017, la structure a continué son partenariat avec le collège « La Présentation de Marie » de Saint-Julien en Genevois, en intervenant en mars et en octobre auprès des classes de 5ème sur le thème du « harcèlement scolaire et des discriminations ».

En mars, la juriste et la coordinatrice ont participé au forum des métiers organisé par la MJC de Viry, au sein du collège Arthur RIMBAUD de Saint-Julien en Genevois, pour les classes de 3<sup>ème</sup>.

En novembre, la Maison Transfrontière de Justice et du Droit a tenu un stand au forum Seniors organisé par la ville de Saint-Julien en Genevois et par la communauté de communes du Genevois à l'Arande, à Saint-Julien en Genevois.

### LE TRAVAIL EN PARTENARIAT

En parallèle de ces démarches d'information et de sensibilisation, la Maison Transfrontière de Justice et du Droit cherche toujours à développer son partenariat et surtout à se faire connaître davantage.

Ces actions sont à renouveler pour maintenir le niveau d'information et continuer à nous faire connaître.

C'est donc à nous de veiller à ce que l'information circule toujours.

En 2017, l'équipe de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit a relancé le projet de rayonnement de la structure mis en place en 2016, et a notamment rédigé un article à destination des communes de la communauté de communes du Genevois, pour publication dans leur bulletin municipal.

Ce projet a consisté pour l'essentiel à sensibiliser et informer de nouveau les communes du territoire. En effet, l'équipe de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit a communiqué avec les mairies pour expliquer notre rôle et sensibiliser les agents afin qu'ils puissent orienter le public vers la Maison Transfrontière de Justice et du Droit et la considérer comme un centre ressource. Il a également été demandé aux communes d'apparaître sur leur propre site internet et sur les panneaux lumineux pour celles en possédant un.

Le partenariat avec les différents acteurs du territoire a été réamorcé.

Différents partenaires du territoire ont pu être rencontrés :

- La coordinatrice a rencontré le directeur de la cohésion sociale de la ville de Saint-Julien en Genevois, ce qui a notamment servi à réactiver la participation de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).
- Une réunion a été organisée dans la structure avec le Pôle Médico-Social de Saint-Julien en Genevois. Les deux équipes se sont réunies afin d'expliquer les missions de chacune et d'échanger sur les pratiques.
- La coordinatrice a rencontré les responsables d'unité de gendarmerie des cantons de Saint-Julien en Genevois et Cruseilles dans le même but.
- Certains élus (notamment Archamps et Collonges sous Salève) nous ont sollicitées afin de visiter les locaux et de découvrir nos missions. Deux rencontres ont donc été réalisées.

Enfin, la Maison Transfrontière de Justice et du Droit continue à accueillir régulièrement des stagiaires, que ce soit des élèves de collège, lycée ou étudiant.

### **PERSPECTIVES POUR 2018**

Le travail de partenariat ainsi que le développement des actions de prévention, de sensibilisation et d'information, commencés en 2017 se poursuivront évidemment en 2018.

Les interventions scolaires continueront, la participation au Rallye Santé Citoyenneté sera confirmée ainsi que celle au forum des métiers du collège Arthur Rimbaud de Saint-Julien.

Nous sommes d'ores et déjà sollicitées par d'autres partenaires comme la Maison des Habitants de Saint-Julien en Genevois pour intervenir notamment sur les droits des femmes.

Des rencontres avec d'autres acteurs sont également prévues toujours dans le but d'entretenir le partenariat et de travailler efficacement en réseau afin de répondre au mieux aux usagers.

La question du droit suisse sera également abordée. La Maison Transfrontière de Justice et du Droit a effectivement une vocation transfrontière et les usagers se tournent naturellement vers nous pour des questions juridiques suisses. Or à ce jour, les juristes ne sont pas formées en droit suisse. Une réflexion sera donc engagée en 2018 pour pouvoir mieux répondre aux demandes dans ce domaine.

Enfin, l'équipe des conciliateurs de justice va s'étoffer en 2018. Deux nouveaux conciliateurs vont être nommés et vont pouvoir tenir des permanences supplémentaires à la Maison Transfrontière de Justice et du Droit. Cela nous permettra de donner des rendez-vous dans un délai raisonnable car en 2017, le délai d'attente était d'un peu plus d'un mois. Les conciliateurs seront 4 au lieu de 2.

### **LE BUDGET**

# **BUDGET REALISE 2017 ET PREVISIONNEL 2018**

3	CHARGES			PRODUITS	
Postes	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018	Postes	Réalisé 2017	Prévisionnel 2018
Charges de personnel CCG	90 645,03	110 150	Ministère de la Justice	4271	•
Charges de fonctionnement	27 149,01	26 637			
Electricité- énergie	1 809,27	2 500			
Carburants	0	0	ررو	113 522 59	136 787
Autres fournitures non stockées	0	•	3	11.0 022,01	187.05
Fournitures entretien	0				
Petit équipement	350,10	300			
Fournitures adm.	0				
Contrats de prestations de services	0	0			
Locations mobilières	360	400			
Charges de copropriété	4601,90				
Entretien de bâtiments	29,59				
Maintenance	194,40				
Assurances	288,03				
Doc. Générale	663,65				
Organismes de formation	25	006			
Catalogues et imprimés	0	0			
Publications	642	500			
Frais de publicité	•				
Déplacements	422,14				
Réception	411,45				
Nettoyage des locaux	2154,71				
Subvention AVIJ 74	9500				
Amortissements	1425,32	787			
Remboursements organismes	0	300			
Charges fonctionnement TGI	4271,45	NC			
TOTAL CHARGES	117 794,04	136 787	TOTAL PRODUITS	117 794,04	136 787

### **ANNEXES**

### LISTE DES INVITES AU CONSEIL DE LA MAISONTRANSFRONTIERE DE JUSTICE ET DU DROIT

Monsieur le Préfet de Haute Savoie

Monsieur le Président du Tribunal de grande instance de Thonon les Bains

Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Thonon les Bains

Monsieur le Président de la communauté de communes du Genevois

Monsieur le Maire d'Archamps

Monsieur le Maire de Beaumont

Monsieur le Maire de Bossey

Monsieur le Maire de Chenex

Madame le Maire de Chevrier

Monsieur le Maire de Collonges

Monsieur le Maire de Dingy

Monsieur le Maire de Feigères

Monsieur le Maire de Jonzier

Madame le Maire de Neydens

Monsieur le Maire de Présilly

Monsieur le Maire de Saint Julien en Genevois

Madame le Maire de Savigny

Monsieur le Maire de Valleiry

Monsieur le Maire de Vers

Monsieur le Maire de Viry

Monsieur le Maire de Vulbens

Monsieur le Président du Conseil départemental d'Accès au droit de Haute Savoie

Madame la Directrice de greffe du Tribunal de Thonon les Bains

Monsieur le Sous-Préfet de Haute Savoie

Monsieur le Premier Président de la cour d'appel de Chambéry

Monsieur le Procureur Général près la cour d'appel de Chambéry

Madame la secrétaire du Premier Président de la cour d'appel de Chambéry

Monsieur le Vice-président de la communauté de communes du Genevois

Madame la Directrice Générale des services de la communauté de communes du Genevois

Madame la responsable du pôle social de la communauté de communes du Genevois

Madame la Bâtonnière de l'Ordre des avocats de Thonon les Bains

Madame la bâtonnière de l'Ordre des avocats de Genève

Monsieur le Capitaine commandant de la compagnie de gendarmerie de Saint Julien en Genevois

Monsieur le Directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de probation

Monsieur le Chef de service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Annemasse

Monsieur le Président de la chambre interdépartementale des notaires

Madame la coordinatrice de l'antenne de justice et du Droit du Chablais

Madame la coordinatrice de la Maison de Justice et du droit d'Annemasse

Monsieur le Président de la fédération des Œuvres laïques

Monsieur le Président de l'association AVIJ des Savoie

Monsieur le Président délégué de l'association AVIJ des Savoie

Monsieur le Directeur de l'APRETO

Monsieur le Directeur de l'association PASSAGE

Madame la Directrice de l'association ESPACE FEMMES Geneviève D.

Monsieur le Responsable de la cohésion sociale Mairie de Saint Julien en Genevois

Monsieur le Responsable de la police municipale de Saint Julien en Genevois

Madame la Policière municipale de Saint Julien en Genevois

Messieurs, Mesdames les intervenants au sein de la Maison Transfrontière de Justice et du Droit

## **PLANNING DES INTERVENTIONS**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	Accès au Droit	Accès au Droit	Accès au Droit	Accès au Droit	Accès au Droit
Matin	Alternatives aux poursuites (COPJ Majeurs) (journée)	Alternatives aux poursuites (COPJ Compositions pénales AVIJ 74) (journée)	LA FOL	Alternatives aux poursuites (COPJ Majeurs)	ESR AVIJ 74
	SPIP (iournée)	LA FOL		ESR	
		AVIJ 74 (journée)		AVIJ 74	Notaires
	Accès au Droit	Accès au Droit	Accès au Droit	Accès au Droit	
Après-midi			Conciliatrice	Conciliatrice	Fermeture au public
	LA FOL		Alternatives aux poursuites (COPJ Mineurs)	Défenseur des Droits	

### **PLANNING DES BUREAUX**

	Accueil	Bureau 1	Bureau 2	Bureau 3	Bureau 4	Bureau 5	Salle de réunion
						(petit bureau)	
						LA FOL	
	•	,			DPR		
	Accueil	Juriste	Coordinatrice	SPIP		SPIP	
				(2 fois par mois)			
				AVIJ74	DPR		
	Accueil		Coordinatrice	(2 fois par mois)		LA FOL	
					AVIJ 74		
Mercredi	Асспеі	liniste	Coordinatrice		Greffière	LA FOL	
		250			DPR		
		-	( ) - + c   F   c   c	100000	DPR	110000	Défenseur des droits
	Accueit	Juliste	Cool dillaci ice	Collectifactifice	AVIJ 74	Collection	(2 fois par mois)
				NOTAIRE		AVIJ 74	
Vendredi	Accueil		Coordinatrice	(1 fois par mois)	Greffière	(ENR)	

Les plages grises montrent que les bureaux sont disponibles





### Venir nous rencontrer

26 avenue de Genève 74160 Saint Julien en Genevois tél : + 33 (0)4 50 74 86 86

### **HORAIRES D'OUVERTURE:**

du lundi au jeudi matin 8h30 à 12h et 13h30 à 17h vendredi matin de 8h30 à 12h

En 1 clic

www.cc-genevois.fr

